

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juillet 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. David BEUCHER, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, Sylvie SCHNITZLER, David KOEPFINGER et Aurélien ALETON.
Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Josselène LUTZ

Délibération N°DEL-016-2024

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Chasse 2024-2033 – Estimateur des dégâts de gibier

Sur proposition des responsables agricoles et cynégétiques départementaux concernant la réglementation des dégâts de gibier ;

Après consultation des locataires des lots de chasse N°1 et N°2 de la commune de SCHWINDRATZHEIM ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **désigne** M. Clément KOESSLER, domicilié, 5 place du Maréchal Juin, 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, en qualité d'estimateur des dégâts de gibier (hors sangliers) pour le territoire de la commune de Schwindratzheim.

- **dispose** que la durée de ce mandat couvrira la période de 2024 à 2033.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Josselène LUTZ



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 3/7/24

de la publication
et de la mise en ligne le 11/7/24



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juillet 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Michel ETLINGER, Adjointes
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. David BEUCHER, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, Sylvie SCHNITZLER, David KOEPFINGER et Aurélien ALETON.
Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Josselène LUTZ

Délibération N°DEL-017-2024

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Fermage des biens ruraux

Considérant l'expiration du bail des biens communaux avec effet du 10/11/2023, le Conseil Municipal,

- **décide** de conclure un nouveau bail pour une durée de neuf années qui commencera le 11 novembre 2023 pour se terminer le 10 novembre 2032, renouvelable une seule fois, à défaut de congé en fin de période, par tacite reconduction pour une nouvelle durée de neuf ans ;
- **adopte** les charges et conditions ci-annexées ;
- **arrête** le prix du fermage, comme suit :

Fermage 2022 x 5.63%, soit pour les

Terres de classe 1 et 2 :	1.77€ x 5.63% = 1.86€/a
Terres de classe 3 :	1.43€ x 5.63% = 1.51€/a
Terres de classe 4 :	1.11€ x 5.63% = 1.17€/a
Terres de classe 5 :	0.82€ x 5.63% = 0.86€/a

étant donné que les hausses et baisses successives ont été appliquées sur le prix du fermage depuis 1994.

- **charge** le maire de l'exécution des présentes dispositions.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Josselène LUTZ

Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 08/07/24

de la publication
et de la mise en ligne le 11/07/24



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juillet 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. David BEUCHER, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, Sylvie SCHNITZLER, David KOEPFINGER et Aurélien ALETON.
Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Josselène LUTZ

Délibération N°DEL-018-2024

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Convention relative à l'agence postale communale

Considérant que par délibération du 18.05.2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec la Poste pour l'ouverture d'une agence postale communale sise dans les locaux de la mairie.

Considérant que cette convention arrive à échéance et qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention permettant de maintenir l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance du projet de convention susmentionné et après en avoir délibéré,

- **autorise** la maire à signer la convention relative au maintien de l'agence postale communale, dans les locaux de la mairie, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Josselène LUTZ



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 31/7/24

de la publication
et de la mise en ligne le 11/7/24



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 8 juillet 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. David BEUCHER, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, Sylvie SCHNITZLER, David KOEPFINGER et Aurélien ALETON.
Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Josselène LUTZ

Délibération N°DEL-019-2024

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police municipale

OBJET : Dénomination des rues du lotissement « Les Versants Belle Vue » et dénomination de certains parkings publics

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux nouvelles voies du lotissement « Les Versants - Belle Vue » et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal, propose les dénominations suivantes pour :

- L'actuel tronçon de la rue des Vosges, en prolongement de la rue de la République :
Rue Bellevue
- La nouvelle rue d'accès au lotissement « Les Versants – Bellevue » :
Rue les Versants
- Les 4 nouvelles rues au cœur du lotissement :
Rue Simone Veil
Rue Marie Curie
Rue Edith Piaf
Rue Françoise Dolto

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux parkings ci-dessous, propose les dénominations suivantes :

- Parking Gare pour le parking proche de la gare
- Parking Général Leclerc pour le parking proche de l'église catholique
- Parking Albert Fischbach pour le parking proche du garde barrière

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée et après en avoir délibéré,

- **approuve** l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus
- **demande** que le dossier soit ultérieurement repris pour une mise à jour du classement de la voirie communale, après rétrocession définitive des voies et réseaux par l'aménageur
- **décide** d'exécuter et de prendre en charge le numérotage des maisons (numéros pairs côté droit, numéros impairs, côté gauche). L'entretien de ce numérotage sera ensuite à la charge du propriétaire.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Josselène LUTZ



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 3/7/24

de la publication
et de la mise en ligne le 11/7/24

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juillet 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjointes
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. David BEUCHER, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, Sylvie SCHNITZLER, David KOEPFINGER et Aurélien ALETON.
Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Josselène LUTZ

Délibération N°DEL-020-2024

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Gestion des salles communales

Considérant que l'association ACSS en charge de la gestion des salles n'assumera plus ce rôle à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le Conseil Municipal devra décider des modalités de gestion des salles,

M. le Maire propose les modalités suivantes :

- La gestion des salles sera réalisée directement par la Commune
- La liste des locaux loués sera la suivante :

Centre culturel	Salle polyvalente
Salle RDC	Salle RDC
Salle 2 ^{ème} étage	Cuisine
Bar	Buvette
Cuisine	Salle sud 1 ^{er} étage
Loges	Salle nord 1 ^{er} étage

- Les tarifs de location :

Salle polyvalente

Locations par jour	
Local	Schwindratzheim
Salle RDC	600,00 €
Salle RDC + buvette + cuisine	680,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €
Dégrèvements	
Manifestation 2è jour	-50%
Manifestation 3è jour	-75%
Options (par manifestation)	
Podium	100,00 €
Piste de danse	200,00 €
Jetons électricité 1/2h	1,00 €
Jetons chauffage 1/2h	10,00 €

Les locations par jour sont réservées aux associations et organismes ayant une activité à Schwindratzheim. Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC	180,00 €	240,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €	150,00 €

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Location annuelle par association	
Salle nord 1er étage	240,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	80,00 €
Buvette	50,00 €
Salle sud 1er étage	20,00 €
Salle RDC	150,00 €
Sanitaires	80,00 €

Centre culturel

Locations par jour		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	200,00 €	280,00 €
Salle moyenne (coté scène)	125,00 €	180,00 €
Bar	30,00 €	40,00 €
Cuisine	100,00 €	120,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €	75,00 €
Couverts par multiple de 48	15,00 €	15,00 €

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	220,00 €	350,00 €
Salle 2ème étage	75,00 €	120,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	75,00 €
Bar	50,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €
Salle RDC	75,00 €
Sanitaires	50,00 €

- Les tarifs en cas de détérioration, casse ou perte :

Tarif de remplacement vaisselle (casse ou perte)

Assiette carrée 27 cm	8,00 €
Assiette carrée 24 cm	6,50 €
Assiette creuse 21 cm	6,00 €
Assiette plate	4,00 €
Tasse à thé 15 cl	4,00 €
Sous-tasse thé 14 cm	2,50 €
Corbeille à pain inox	6,50 €
Ramasse couverts	11,50 €
Verre à bière « ballon »	2,00 €
Verre à pied 25 cl	3,00 €
Verre à pied 19 cl	2,50 €
Flûte 16 cl	3,00 €
Fourchette	2,50 €
Couteau	3,25 €
Cuillère à soupe	2,50 €
Cuillère à café	1,50 €
Flûtes (bar)	3,00 €

Tout autre dégât, casse ou perte sera facturé au tarif réel du renouvellement sur présentation de la facture.

Cela vaut pour la salle polyvalente comme pour le Centre Culturel

- Les cas de gratuité et les tarifs spéciaux :

L'accès aux salles sera gratuit pour :	
La Mairie de Schwindratzheim	
La Bibliothèque municipale de Schwindratzheim	
Les écoles de Schwindratzheim	
Les kermesses des écoles et périscolaires de Schwindratzheim	
Le Don du Sang	
Les Œuvres caritatives	
Le Peloton Motorisé Autoroutier de Schwindratzheim pendant 0,5 jours/semaine (salle polyvalente)	
Les compétitions sportives officielles (salle polyvalente)	
Les créneaux d'entraînement sportif des mineurs (salle polyvalente)	
Les AG des associations de Schwindratzheim ainsi que des instances dont elles sont membres	

Tarifs spéciaux	
FDMJC	5,00€/h pour 10h/jour maximum

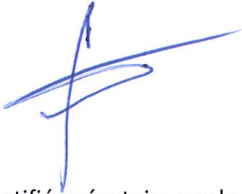
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus
- **Charge** M. le Maire de définir les conditions de location (règlement des salles, contrats, états des lieux...)

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Josselène LUTZ

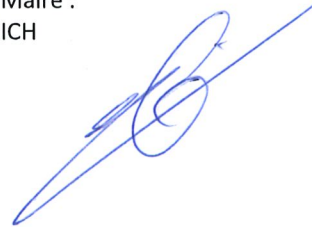


Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 3/7/24

de la publication
et de la mise en ligne le 11/7/24

Le Maire :
Xavier ULRICH



Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20240708-DEL-020-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

